

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 107 Vœu relatif au Conseil de l'Immobilier et à la valorisation des actifs immobiliers de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique immobilière de la collectivité parisienne de mars 2013 ;

Considérant la délibération du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre créant un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris ayant un rôle d'avis et de conseil en matière de stratégie immobilière ;

Considérant la désignation des représentant de la Ville et du Département de Paris au Conseil de l'immobilier par le Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014 ;

Considérant l'objectif d'atteindre le niveau de recettes inscrit au BP 2014 pendant la mandature des produits de cession du domaine de la collectivité, en ciblant les immeubles qui ne sont pas directement utiles aux Parisiens ;

Considérant que parmi les actifs immobiliers qualifiés de « non stratégiques » peuvent exister des bâtiments anciens, classés monuments historiques ou à forte valeur patrimoniales ;

Considérant le caractère particulier de ces bâtiments ;

Considérant que ce patrimoine peut aussi bénéficier de projets innovant ;

Considérant le vœu déposé par Jérôme GLEIZES, David BELLIARD, Anne SOUYRIS et les élu/es du groupe écologiste de Paris (GEP) relatif à la cession d'actifs immobiliers par la Ville de Paris ;

Considérant le vœu déposé par Jean-François LEGARET, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jérôme DUBUS Daniel-Georges COURTOIS, Valérie MONTANDON, Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe UMP relatif au Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- l'installation effective du Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris se fasse dans les meilleurs délais ;
- celui-ci engage une réflexion approfondie sur la valorisation de ses actifs immobiliers ayant une valeur patrimoniale entre cession ou d'autres options telles les baux emphytéotiques ou tout autre projet innovant.